



FORMATION INITIALE

Généralités :

Formation du personnel en vue d'obtenir l'attestation de compétence Cumul des fonctions

Durée :

5 jours

Nombres de stagiaires :

10 maximum

Références réglementaires :

Article R4412-139 du Code du travail
Arrêté du 23 février 2012

Méthodes pédagogiques :

Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films. Support de cours. Exercices pratiques
Démonstration de chacun

Recyclage :
Tous les 3 ans après la formation initiale

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.
- Connaître les principes de réduction de production et d'émission de poussière d'amiante. Sur la base de l'évaluation des risques, établir, faire appliquer ou appliquer un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Personnes concernées :

- Personnel occupant un poste de cumul de fonction : encadrement et opérateur

Prérequis :

- Attester de l'aptitude médicale au poste de travail par un certificat délivré par la médecine du travail.

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Régions à terrains amiantifères.
- Les exigences de la réglementation
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque pour les interventions
- Protection des travailleurs
- Élimination des déchets amiantés
- Dispositions pénales encourues par l'employeur
- Exigences du Code de la santé
- Obligations des propriétaires.
- Les documents administratifs
- Repérage et diagnostique
- Obligations des armateurs
- Analyse critique des documents pour évaluer les risques.
- Identification de l'amiante
- Produits et dispositifs
- Modalités d'identification
- Rapports de repérages et diagnostics



FORMATION INITIALE

Généralités :

Formation du personnel en vue d'obtenir l'attestation de compétence Cumul des fonctions

Durée :

5 jours

Nombres de stagiaires :

10 maximum

Références réglementaires :

Article R4412-139 du Code du travail
Arrêté du 23 février 2012

Méthodes pédagogiques :

Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films.
Support de cours.
Exercices pratiques
Démonstration de chacun

Recyclage :
Tous les 3 ans après la formation initiale

Formation théorique (suite) :

- Produits ou procédés de substitution à l'amiante
- Obligations du donneur d'ordre.
- La gestion des déchets Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets.
- Les actions à mener avant les interventions
- Evaluation des risques et ses résultats
- Notices de postes
- Choix des méthodes de travail.
- Les procédures et méthodes d'intervention
- Procédures pour la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
- Procédures de contrôle de l'empoussièrement
- Suivi des expositions
- Procédures de décontamination
- Traçabilité des opérations
- Situations d'urgence et anormale
- Procédures de gestion des déchets.
- Les protections collectives et individuelles
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective
- Limites d'efficacité Consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement à faire appliquer.
- La gestion des déchets
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrants de chantier et opérateurs.

Formation pratique :

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base de l'évaluation des risques,
 - Etre capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
 - Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Validation des acquis :

Un CERTIFICAT de formation cumul des fonctions SOUS SECTION 4 d'une validité de 3 ans sera délivrée aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation et **satisfait aux tests** théoriques et pratiques.